

L'empire européen universel contre le SOUVERAINISME américain

Mathieu Bock-Côté

Mathieu Bock-Côté est chargé de cours en sociologie à l'Université du Québec à Montréal et en science politique à l'Université de Montréal.

Il est notamment l'auteur de

La dénationalisation tranquille : mémoire, identité et multiculturalisme dans le Québec post-référendaire (Boréal, 2007).

La décennie 2000-2010 a été marquée par le dévoilement d'une fracture idéologique de plus en plus profonde entre l'Amérique et l'Europe, assimilée par plusieurs à une faille atlantique. Entre une Amérique encore fidèle à la souveraineté westphalienne, « *aux réflexes patriotiques intacts* »¹, pour reprendre la formule de Marcel Gauchet et une Europe

que Robert Kagan disait « *en train de renoncer à la puissance [...] au profit d'un monde clos fait de lois et de règles, de négociation et de coopération transnationales* »², la divergence des continents était à l'ordre du jour. Il y avait là une description juste de certaines tensions diplomatiques. Pourtant, cette description recouvrait l'émergence de deux figures de la souveraineté très contrastées. Certes, l'élection de Barack Obama, en novembre 2008 a représenté pour plusieurs la promesse d'une réparation de la fracture atlantique. Barack Obama est sans aucun doute commis envers l'idéal d'une gouvernance mondialisée, lui qui s'est pré-

senté comme un « citoyen du monde » lors de son discours de Berlin³ en lançant alors un signal clair : sa présidence serait notamment dédiée au réinvestissement de la souveraineté américaine dans les paramètres élargis de la « communauté internationale » pour y assumer un leadership global⁴. Les années à venir nous permettront d'évaluer la « réussite » du nouveau président américain déjà nommé prix Nobel de la paix. Mais pour l'instant, la présidence Obama n'est pas parvenue à surmonter structurellement la faille atlantique, cela parce qu'elle relève moins d'une certaine dynamique géopolitique propre à la structure du système international qu'elle n'est la conséquence dans le domaine de la politique internationale de la dynamique idéologique propre à la société américaine. C'est à tout le moins cette piste que nous suivrons dans cet article.

L'empire universel européen

La construction européenne est au cœur de l'agenda politique des élites politiques et culturelles du vieux continent, et cela, depuis une vingtaine d'années. Si nous prenons la fin de la guerre froide comme point de repère de la relance idéologique de la construction européenne, ce n'est qu'à partir de ce moment qu'elle change de nature et s'investit d'une nouvelle charge idéologique – si on préfère, c'est à partir de ce moment que le récit européen se déploie à partir d'une nouvelle dynamique idéologique. De l'europhisme, on peut dire, avec Vaclav Klaus, qu'il s'agit de l'expression la plus radicale du progressisme contemporain. Le discours justifiant la mise en forme de la communauté politique européenne correspond à une mutation de l'idéologie soixante-huitarde qui s'est partiellement recomposée autour d'un nouvel idéal, celui de la mise en place d'un empire humanitaire universel, prenant forme dans les paramètres d'une gouvernance mondiale progressiste⁵. L'intelligentsia progressiste y trouve un nouvel espace où projeter ses utopies, un laboratoire où les tester. Car il faut noter la chose une première fois : l'europhisme militant entend moins constituer politiquement l'Europe historique que vider cette dernière de sa réalité identitaire pour l'investir d'une utopie au sens propre, celle d'un monde qui ne trouve pas sa clôture dans les sociétés historiques mais qui est appelé à une extension infinie, sans trouver des frontières qui limiteraient ses prétentions. Ses idéologues n'en font pas trop mystère et Edgar Morin l'écrivait dans un élan lyrique, en souhaitant que l'Europe devienne « *un centre de réflexions et d'innovations pour pacifier les humains, instaurer ou restaurer les convivialités, civiliser notre terre-patrie* »⁶. L'idée est perceptible, malgré la brume poétique : la construction de l'Europe annonce non pas la constitution politique d'une entité historique mais bien l'évacuation de l'histoire au cœur de l'Europe qui doit désormais se réinventer à la

manière d'un prototype de l'humanité mondialisée. Le vocabulaire du militantisme européen en est d'ailleurs symptomatique : métissage, nomadisme, cosmopolitisme, tout est fait pour évoquer une citoyenneté délocalisée, désinvestie de tout substrat identitaire et parfaitement conforme à l'idéal d'une communauté politique sans point fixe, où le politique serait enfin déterritorialisé⁷. Alain Finkielkraut n'avait pas tort en disant de ceux qui veulent « faire l'Europe », qu'ils sont d'abord ceux qui veulent la défaire historiquement⁸. L'Europe est moins une civilisation à unir politiquement qu'un espace de projection fantasmatique où réinventer une cité moins historique qu'idéologique. Comme le dit un des théoriciens de l'intégration européenne, Ulrich Beck, « on se fourvoie dès que l'on tente de définir l'Europe en faisant appel à des points communs pré-politiques, "culturels" »⁹.

C'est le projet d'une nouvelle civilisation qui prend forme, fondée sur un renversement généralisé de l'héritage philosophique occidental dont on ne conservera que l'idéal des droits de l'homme, remanié à travers la matrice du « vivre-ensemble » et du « droit à la différence ». Autrement dit, c'est à partir de la critique contre-culturelle héritée des *radical sixties* qu'on entend générer un nouveau modèle de société. La contre-culture, à l'origine du bric-à-brac post-moderne, doit pourtant mobiliser une forme politique prémoderne pour s'accomplir, celle de l'empire, qui permet justement d'imaginer une communauté politique aux frontières floues, sans substrat historique déterminé, et soutenu par une bureaucratie militante qui assure la continuité de l'État sans faire appel à la légitimité démocratique. Sans surprise, d'ailleurs, une certaine historiographie a réhabilité depuis quelques années les empires européens qui auraient été porteurs d'un modèle de civilisation original, d'une pratique politique désormais conforme aux exigences de la mondialisation. Le rêve européen est celui d'un empire humanitaire et cosmopolite où viendrait prendre forme un nouveau modèle de société¹⁰. Bien sûr, ici et là, on parle encore de l'Europe puissance, mais surtout dans les marges. Car la puissance à laquelle rêve l'Europe est surtout celle de la morale et du droit, ou pour le dire avec les mots de Pierre Manent, d'un « radicalisme éthique »¹¹. Une puissance absolument souveraine – et pas nécessairement immatérielle, tant le développement du droit européen s'accompagne d'un certain dispositif coercitif – qui se présente comme la nouvelle légitimité universelle et qui suffirait à disqualifier, par sa seule mise en scène, les formes politiques concurrentes, qui relèveraient d'une ère politique révolue. L'idéal européen devrait s'étendre sans cesse pour qu'advienne une humanité délivrée de ses contradictions politiques. L'extension de la philosophie progressiste contenue dans la nouvelle Europe politique ne devrait connaître aucune limite de principe. L'Europe ne connaît d'autre limitation à son expan-

sion que circonstancielle : en dernière instance, le modèle de civilisation qui s'y développe devrait valoir pour toute la planète, l'eurogouvernance, selon la formule du juriste conservateur Jeremy Rabkin, annonçant une gouvernance mondialisée sous le signe des droits de l'homme¹².

Mais l'utopie ne sait pas par définition où s'arrêter et l'empire des droits humains assume bien mal les limites à son hégémonie, d'autant plus qu'il considère moins ses détracteurs comme des adversaires légitimes que comme autant de figures d'un détestable passé refusant son évacuation dans les oubliettes de l'histoire. Cela donne évidemment à l'Europe et à ses procureurs une mentalité inquisitoriale qui prétend surplomber la souveraineté des États constitutants, comme on l'a vu il y a quelques années avec le cas autrichien quand une coalition conservatrice qui intégrait sur son flanc droit un parti populiste a subi une forme de blocus diplomatique de la part des institutions européennes qui reconnurent dans la mise en place de cette coalition une forme de régression historique très compromettante pour les libertés fondamentales. L'héritage antifasciste du progressisme est récupéré par le militantisme européen pour diaboliser ses adversaires et ceux qui souhaiteraient perpétuer l'État-nation et lui conserver son rôle de dépositaire de la souveraineté. Il y a même un certain *hubris* européen qui entraîne ses procureurs à réclamer une compétence universelle en matière de justice, comme si la souveraineté européenne devait s'étendre à l'ensemble du monde. De plus en plus d'États se donnent ainsi le droit de proclamer une justice universelle et de faire valoir le droit en dehors de leurs frontières. Ainsi, on apprenait récemment que l'Espagne de Zapatero avait envisagée de traduire en justice plusieurs hauts responsables de l'administration Bush, comme si l'Amérique sous sa présidence s'était comportée comme un État voyou¹³, ce qu'a noté Douglas Feith¹⁴. On trouve là la tentation pénalitaire du progressisme contemporain, qui prend la forme d'une nouvelle inquisition espagnole. Car si l'Europe se permet de criminaliser les conseillers politiques des États-nations occidentaux qui sont pour un temps gouvernés par des partis conservateurs, on devine qu'elle n'hésitera pas demain à élargir les domaines de sa justice universelle en se reconnaissant une prérogative pour juger ceux qui auront transgressé les dogmes écologistes ou multiculturalistes. John Laughland, parmi d'autres, a cru reconnaître là une perversion du droit des gens en critiquant la colonisation administrative et juridique du monde par les « *idéologues de la justice supranationale* »¹⁵. Chantal Delsol, elle, parlera de la justice internationale comme d'une grande méprise, née d'un oubli : il n'y a d'ordre international possible qu'à travers la coexistence des souverainetés. Il ne faudrait pas renoncer à l'idéal d'une justice mondiale, a ainsi écrit Delsol, mais cette justice devrait toujours en être une d'exception¹⁶. L'Europe a beau avoir

accouché la première de la souveraineté des États et avoir résisté plus d'une fois à sa fédéralisation implicite ou explicite, il semble désormais que le « mouvement de l'histoire » emporte tout et qu'il soit de moins en moins permis de douter du génie européiste. Et le dispositif communautaire européen, à travers lequel prend forme une souveraineté européenne morale et administrative, consacre par le même mouvement l'hégémonie d'une technocratie militante qui semble avoir confisqué le destin des peuples en consentant à leur aspiration dans le projet déréalisant de l'humanité universelle politiquement réalisé.

Si l'Europe se construit par les directions administratives et juridiques, c'est en bonne partie, pour ne pas dire surtout, parce que les militants européistes se méfient de l'expression de la souveraineté populaire telle qu'elle s'enracine encore dans la souveraineté nationale. Comme l'écrit très finement Marc Crapez, « *maintes élites entretiennent avec le peuple une relation de défiance [et] conçoivent le droit comme un moyen de mater ses mauvais penchants et d'accoucher au forceps un homo europeanus* »¹⁷. Sans doute, le sentiment national est vivace dans les classes moyennes et populaires et rechigne à se convertir en patriotisme européen. Mais dans les couches supérieures de la population, comme l'ont très justement noté, parmi d'autres, Christopher Lasch et Samuel Huntington, le sentiment d'appartenance est bien davantage horizontal que vertical, la solidarité en est une de classe avant d'en être une de nation. Les élites contemporaines espèrent moins assumer la responsabilité d'une communauté historico-politique que s'en désaffilier pour participer à la mise en scène d'une gouvernance mondiale se référant à la fois à des métropoles désaffiliées de leur territoire national et à une société civile transnationale qui représenterait l'ébauche d'un demos mondial¹⁸.

Mais justement, c'est en bonne partie contre le démantèlement de leurs espaces nationaux respectifs que les peuples se mobilisent depuis près d'une vingtaine d'années. À cet égard, la controverse encore récente autour de la constitutionnalisation de l'Europe et plus particulièrement, sur le traité de Lisbonne, est assez révélatrice. On le sait, en 2005, alors que les chancelleries européennes s'apprêtaient à célébrer la constitutionnalisation de l'UE, le Non français suivi du Non néerlandais a freiné pour un temps la construction de l'Union. Souvent consultés, les peuples ont rejeté l'idéologie européenne, ce qui a entraîné une crise de panique chez les européistes les plus militants qui entreprirent alors de disqualifier ces manifestations de la souveraineté populaire. Avec une subtilité contestable, Dominique Reynié dira que la campagne française contre le traité constitutionnel, européen en 2005 s'était menée à l'aulne du « social-nationalisme », une formule qui même si elle inverse l'ordre habituel des termes, n'en associait pas moins le patriotisme ordinaire des défenseurs de la souveraineté

nationale à la deuxième guerre mondiale¹⁹. Dans un mouvement de pensée bien connu, on a même transposé le registre de l'euroscpticisme dans le domaine des pathologies morales et sociales, en le présentant dans le langage de la phobie : en appeler à sortir de l'Europe politique serait désormais symptomatique d'« europhobie », comme le soutenait Pascal Perrineau dans la dernière édition du *Dictionnaire critique de l'Union européenne*²⁰. De la même manière, la politologie progressiste anglaise criminalise l'euroscpticisme constant du conservatisme britannique, en le présentant comme porteur d'une pathologie identitaire le classant plus ou moins naturellement à l'extrême-droite de l'échiquier politique²¹. Cette disqualification de la nation comme référence idéologique se doublera de sa disqualification comme cadre politique. L'Europe est trop importante pour relever de la discussion publique. La méthode à suivre pour piloter son extension n'est pas sans opacité, ce qu'ont reconnu plusieurs leaders européistes, qui auront dit du traité européen simplifié, le traité de Lisbonne, qu'il reprenait tout le contenu fondamental de l'ancienne constitution mais qu'ils le coderait dans un vocabulaire administratif et technocratique pour éviter sa discussion publique. Il faudrait outrepasser désormais l'expression de la souveraineté populaire. Après avoir perdu le référendum sur la constitution européenne en 2005, les européistes reprochèrent ainsi à Jacques Chirac de l'avoir tenu. Le référendum légitimerait non seulement les passions populistes mais il légitimerait aussi le cadre national comme espace d'expression de la souveraineté populaire. Car consulter un peuple sur son adhésion à l'Europe, ou sur les modalités de son intégration, consisterait théoriquement et pratiquement à reconnaître à ce peuple le droit de ne pas aller plus loin dans l'Europe, et même, de s'en déprendre, s'il le souhaite. La nationalisation des consultations populaires serait désormais marquée par le sceau de l'illégitimité. Rodney Leach l'a souligné en rappelant comment les gouvernements qui ont eu le malheur de questionner leur peuple par la voie référendaire sur l'avenir de l'Union européenne ont subi un procès en populisme de la part de l'intelligentsia européiste pour qui la souveraineté populaire ne devrait plus s'exercer tant qu'elle ne serait pas définitivement reformatée à travers les institutions communautaires²². La souveraineté nationale ne devrait plus être en droit d'interférer avec la construction européenne, écrira Dominique Reynié²³. Certains européistes particulièrement militants se réfugièrent même dans le mythe d'une consultation populaire paneuropéenne qui abolirait par sa simple tenue la légitimité de l'État-nation comme espace d'expression de la souveraineté²⁴.

L'Amérique conservatrice

Mais voilà, l'expansionnisme idéologique du projet européen a fini par rencontrer certains contradicteurs d'envergure, qui ont rappelé que l'évolutionnisme supranational n'était pas le seul destin des nations occidentales. En fait, l'empire européen qui prétend surplomber les nations historiques butte durablement sur un certain souverainisme américain qui tient moins à une géopolitique propre aux États-Unis qu'à la configuration particulière de l'espace public américain et à l'institutionnalisation des courants qui participent à sa définition. C'est ici que la notion de faille atlantique trouve son importance tant elle transpose sur le plan international la notion de guerre culturelle au centre de la politologie conservatrice américaine depuis le début des années 1990. James Kurth l'écrivait ainsi en amendant la thèse de Samuel Huntington : si la dynamique du choc des civilisations traverserait la politique planétaire dans le siècle à venir, le véritable conflit, diplomatique mais virulent, risquait plutôt de prendre forme entre une Amérique demeurée fidèle à sa manière à la figure traditionnelle de la souveraineté et de la démocratie libérale et une Europe progressiste portée par le rêve d'une politique mondialisée, transposant sur la scène internationale le plus de problèmes nationaux possibles pour justifier une souveraineté globale, prenant forme à travers des institutions nouvelles²⁵. La thèse de Kurth reposait sur un constat central et fondamental : il y a dans le monde anglo-saxon en général, et aux États-Unis, plus particulièrement, un mouvement conservateur qui affirme clairement son attachement à la souveraineté nationale et qui fait de sa défense un principe fondateur de son action. Un mouvement conservateur suffisamment organisé, d'ailleurs, pour fournir au Parti républicain, lorsqu'il arrive aux commandes, un personnel politique qualifié susceptible de concrétiser ses orientations dans le domaine des politiques publiques²⁶. Un mouvement conservateur qui, comme l'a déjà remarqué Irving Kristol, incarne une sérieuse altérité au consensus progressiste²⁷. S'il y a une faille atlantique, c'est parce qu'à la différence de la démocratie européenne, la démocratie américaine a incorporé dans l'espace politique, dans un de ses deux pôles légitimes, un mouvement de contestation en profondeur de l'héritage des *radical sixties*, plutôt que de le refouler à la marge de l'espace public et de le frapper du sceau de l'infréquentabilité en laissant des mouvements radicaux associés à la droite populiste l'occasion de capitaliser sur le sentiment d'aliénation généré par la transformation radicale des sociétés occidentales depuis un demi-siècle. Que ce conservatisme ait des vues sur la politique étrangère est un fait fondamental. Il suffit de se tourner vers les mémoires de John Bolton pour en avoir un aperçu convaincant²⁸. On a dit bien du mal de John Bolton, qu'on assimilait à un faucon de la toute puissance américaine et comme un défenseur trop zélé

des intérêts exclusifs d'une Amérique dite impériale. Cette position, plusieurs l'assimilèrent au « néoconservatisme borné » de l'administration Bush. Il y avait là toute la mauvaise foi dont est capable la gauche idéologique lorsqu'elle entend discréditer définitivement un acteur politique ou intellectuel et l'exclure du domaine de la respectabilité publique. Mais celui qui fut ambassadeur des États-Unis à l'ONU n'avait jamais transigé sur un principe fort : l'administration américaine n'était pas redevable devant une communauté internationale métaphorique mais bien devant le peuple américain, seul dépositaire de la souveraineté. Avant même de devenir ambassadeur à l'ONU, Bolton avait précisé plus d'une fois ses idées et c'est en toute connaissance de cause qu'il fut nommé par l'administration Bush : l'intérêt national devrait primer sur celui d'une hypothétique communauté internationale, l'Amérique n'ayant pas la vocation de se plier aux leaders d'opinions du progressisme mondialisé. Dans un texte publié dans un ouvrage du Cato Institute en 1997, Bolton y allait d'ailleurs de son credo, qu'il appliquera une fois en poste : les États-Unis n'avaient pas pour fonction d'être instrumentalisés par l'ONU mais d'instrumentaliser cette dernière à partir de leurs objectifs de politique étrangère²⁹. Le monde demeurerait traversé par une dynamique de puissance où les États feraient valoir leurs intérêts à travers les différents forums internationaux auxquels ils participent. Autrement dit, la gouvernance mondiale à l'européenne était surtout considérée par Bolton comme une idéologie aliénante contribuant à la déréalisation de la souveraineté américaine et cela, d'autant plus que pratiquement, le droit-de-l'hommisme par lequel on cherchait à l'encadrer était contradictoire avec le fait que c'était souvent à l'Amérique que l'on demandait de se salir les mains dans des opérations militaires pour assurer une certaine paix mondialisée lorsque celle-ci était compromise³⁰.

Mais l'argument de Bolton ne se limitait pas à une réflexion sur la politique étrangère dans la mesure où il formulait une critique complète du supranationalisme. Il soulignait ainsi qu'à travers la multiplication des traités portant sur des sujets aussi divers que les droits de la femme, les droits de l'enfant, la préservation des écosystèmes, il ne s'agissait plus seulement de définir les termes d'une meilleure coopération des États mais bien d'assurer la mise en tutelle de ces derniers en transposant dans le domaine du droit international et de ses interprètes des questions politiques qui relevaient traditionnellement de la politique intérieure. Il y aurait là une usurpation de l'indépendance des nations par une bureaucratie mondialisée et par la « société civile mondiale » qui se serait constituée autour d'elle³¹. Il faut bien voir que le droit européen, qui est une forme internalisée de droit international, porte en lui-même ce projet politique, notamment, en forçant les législatures nationales à lui donner la priorité,

comme on le voit notamment avec l'implantation de politiques multiculturalistes et antidiscriminatoires. On l'a vu notamment au Danemark, où le droit européen a servi à déconstruire les lois nationales mises en avant pour modifier la politique d'immigration. On l'a vu aussi en Italie où l'idéologie antidiscriminatoire pratiquée par la Cour européenne des droits de l'homme l'a amené à exiger le retrait du crucifix dans les écoles. Le plein avènement des droits de l'homme passerait apparemment par l'éradication des identités historiques européennes. Lorsqu'elle ne démantèle par les lois nationales, l'Europe contraint à leur reconstruction, ce que reconnaissait récemment George Pau-Langevin, du Parti socialiste français, en disant de la France qu'elle n'aurait jamais autant accéléré sur la voie de la « diversité » si elle n'en avait été contrainte par la technocratie communautaire. « *Aujourd'hui, le fait qu'on parle davantage de discrimination résulte de l'influence de la réglementation européenne qui a introduit ce principe dans notre droit* »³².

Bolton soutenait ainsi une thèse à contre-courant de ce que John Fonte a nommé le progressisme transnational : la démocratie ne serait véritablement pensable qu'à l'échelle de la nation, qui demeurerait le lieu naturel du politique. Il y avait là l'expression politique d'un développement théorique de plus en plus important dans le conservatisme américain depuis la fin de la guerre froide, qui s'est engagé dans une reconnaissance de la question nationale. Il ne l'avait pas nécessairement oublié, mais c'est à ce moment que les théoriciens du conservatisme américain redécouvrirent la nation, comme identité et souveraineté, en y reconnaissant le nouvel enjeu de la guerre culturelle qui traverse les sociétés occidentales depuis les *radical sixties*³³. Le problème se posait ainsi : après avoir bataillé pour construire une nouvelle société à l'intérieur du cadre historique des États nations, plusieurs progressistes constatèrent le conservatisme qui lui est inhérent, dans la mesure où l'État-nation exprime une certaine finitude du politique en se dérochant à l'utopie de l'humanité universelle : ils posèrent donc non seulement la question d'une transformation du pouvoir, comme on l'a vu avec la judiciarisation du politique, qui consacrait l'hégémonie de la gauche idéologique sur la souveraineté populaire, mais aussi celle la construction de nouveaux espaces de pouvoirs où se déployer et agir de l'extérieur sur le cadre traditionnel de la démocratie libérale et nationale. Comme l'écrivait encore John Bolton, « *the losers in our domestic debate are often the proponents of internationalizing the controversies* »³⁴. Pour tout dire, le développement du droit international par la technocratie progressiste mondialisée, souvent incorporée dans le système onusien, a forcé les conservateurs à se questionner sur sa portée pour la démocratie américaine et la souveraineté en tant que condition nécessaire à l'exercice de l'auto-gouvernement. La souveraineté, rappelèrent tout à la fois John Fonte, John

O'Sullivan, Robert Bork, Mark Plattner ou Kenneth Minogue, doit référer à une figure de légitimité dans laquelle elle s'incarne³⁵. Les idéologues de l'eupéisme ont répondu à cette question : c'est dans l'idéal même de l'Europe que la souveraineté s'incarnerait, et elle s'exercerait par la technocratie responsable de l'exégèse et de la diffusion de cet idéal, comme l'a noté avec perspicacité Robert Conquest³⁶. Autrement dit, la souveraineté devrait nécessairement s'accrocher à un idéal plutôt qu'à une nation historiquement délimitée qui en serait dépositaire et comptable. À l'inverse, les conservateurs américains ont rappelé ce qu'ils croient être le caractère indépassable de la nation comme espace de concrétisation de la démocratie. John O'Sullivan a même soutenu que dans la mesure où le conservatisme se définit d'abord comme une non-gauche, c'est-à-dire comme une défense de ce qui, dans l'héritage occidental, est remis en question par le progressisme, il devait désormais trouver son principal objet dans la défense de la souveraineté et de l'identité nationale.

Rien de surprenant, ainsi, à ce que la critique du multiculturalisme ait souvent accompagné la défense de la souveraineté. Car la question de la nation entraîne nécessairement, aujourd'hui, une prise en considération du multiculturalisme à partir duquel plusieurs travaillent à la reprogrammation de la communauté politique dans les termes du pluralisme identitaire. Ils furent nombreux à constater d'ailleurs, comme nous l'avons noté plus haut, que l'Union européenne en appelait moins à la constitution politique de l'Europe historique qu'à la construction d'une communauté politique progressiste où la référence à l'Europe n'était plus que nominale et n'avait aucune signification existentielle. Un bon exemple de cela se trouva dans la question des racines chrétiennes de l'Europe dont la reconnaissance constitutionnelle aurait permis de délimiter une communauté historique, une matière identitaire, à mettre en forme politiquement. L'Amérique conservatrice aura reconnu dans l'insistance des élites européennes à vider l'Union européenne de son contenu historique le symptôme d'une philosophie progressiste plus ou moins conforme au désir de désoccidentaliser les sociétés d'ascendance européenne. Pour les idéologues de l'eupéisme, il y avait là une dimension stratégique : un rappel des origines chrétiennes de l'Europe ne risquait-il pas d'en limiter l'expansion, de la situer historiquement et de reconnaître tôt ou tard une matière identitaire qui la contraindrait à poser la question de la frontière ? Le problème se posait clairement avec la candidature de la Turquie à l'Europe, qui révélait que la construction européenne n'avait plus rien à voir avec la civilisation européenne historique. Pierre Manent l'a bien noté, ceux qui répétaient que l'Europe n'était pas un club chrétien affirmaient paradoxalement que l'Europe, justement, était chrétienne et ne devait plus l'être³⁷. Il y avait là une vieille idée des milieux eupéistes :

Edgar Morin n'avait-il pas dit plus d'une fois que le génie de l'Europe était d'annoncer une communauté politique aux fondements historiques indéterminés ? Et la philosophie politique contemporaine d'inspiration rawlsienne n'affirme-t-elle pas qu'une théorie de la justice doit désormais fonder une communauté politique, plutôt qu'un substrat historique ? Le problème posé par l'Europe est celui du multiculturalisme mondialisé, qui se substitue de plus en plus à l'Occident comme civilisation de référence dans la philosophie progressiste. C'est ce que Louis Pauwels avait noté dès 1992 en distinguant les « européistes » des « européens »³⁸.

C'est la question du régime qui se pose. Car si la souveraineté nationale et la démocratie libérale qui s'y emboîtaient traditionnellement sont disqualifiées, et si les directives administratives de la bureaucratie transnationale doivent prendre le dessus comme dernière instance de la souveraineté, la démocratie, pratiquement, est frappée de caducité³⁹. Si l'Amérique conservatrice s'entête à décrier les ententes internationales, ce n'est pas par isolationnisme mais simplement, à tout le moins, en bonne partie, parce qu'elle fait encore de l'Amérique le siège de la souveraineté. Il ne s'agit pas pour l'Amérique conservatrice d'en finir avec toute forme de coopération entre les nations mais justement, de faire reposer cette coopération sur leur souveraineté respective plutôt que sur la révocation de l'ordre westphalien. De la même manière, les eurosceptiques européens ne révoquent d'aucune manière la civilisation européenne et la nécessité d'une coopération plus ou moins développée dans les instances intergouvernementales appropriées mais souhaitent toutefois reconnaître à l'Europe ses frontières historiques ainsi que la forme stato-nationale par laquelle elle s'est développée politiquement. Il faut bien voir que si les européistes ne sont plus nécessairement européens, les souverainistes, eux, sont probablement les dépositaires de la civilisation européenne, qu'ils désirent préserver à la fois dans ses dimensions nationale, libérale et chrétienne. Le nœud du problème est philosophique et politique, encore une fois : il relève à sa manière de la guerre idéologique que mène depuis un bon moment le progressisme contre la démocratie occidentale. Entre la démocratie libérale telle qu'elle s'incarne dans l'État-nation et la gouvernance globale, à travers laquelle prend forme l'idéal du progressisme transnational, il y a une guerre des *génies*, comme l'aurait dit Guglielmo Ferrero, une lutte entre des principes de légitimité. On pourrait y voir une extension, comme on l'a dit, de la guerre culturelle ouverte avec les sixties et qui n'en finit plus de générer des convulsions sociales au rythme où les appareils bureaucratiques et technocratiques se croient autorisés à piloter la transformation de la société à partir de l'idéologie antidiscriminatoire. La question de l'Europe, loin de représenter seulement le problème contemporain de la créa-

tion d'espaces politiques plus vastes censés mieux « gouverner » les enjeux générés par la mondialisation, révèle en fait à grande échelle la nature du conflit idéologique qui traverse nos sociétés et la transformation de l'idéal progressiste en pratique de gouvernance et en pratique de l'État.

Il va sans dire que cette tension entre les deux principes de légitimité se radicalise devant la question de la guerre et de la paix, qui s'est posée clairement depuis le 11 septembre 2001 et qui prend forme plus particulièrement aujourd'hui autour de la question israélienne, qui divise en profondeur l'Amérique conservatrice et l'Europe humanitaire. À travers la question de la guerre, se pose évidemment la question de l'unité politique qui était dépositaire du droit de la faire. La question de la souveraineté passait très vite de la théorie à la pratique et s'investissait d'une charge existentielle. Il ne s'agit pas d'une question purement spéculative. On le sait, l'Europe a bien mal réagi à l'aventure américaine en Irak, tout comme elle aura condamné Israël au moment de la guerre du Liban et de son traitement militaire du problème de Gaza. Dans le premier cas, elle a reproché aux États-Unis d'entrer en guerre sans l'approbation des instances onusiennes, seules dépositaires, désormais, de la violence légitime à l'échelle internationale. Dans le deuxième cas, on reprochera systématiquement à Israël de faire un usage démesuré de la violence pour riposter aux agressions terroristes dont il était victime. La notion est connue : Israël se serait livré à une riposte disproportionnée. Dans les deux cas, la question soulevée était la même : ce n'était pas aux États souverains de déterminer en dernière instance quel était leur intérêt vital et quelle politique servait le mieux leur avenir. L'Amérique avait beau considérer, à tort ou à raison, qu'elle devait entrer en guerre pour sauver ses intérêts vitaux, c'était à la « communauté internationale » de lui en donner le droit⁴⁰. Israël avait beau se sentir menacé par des groupes terroristes qui ne font qu'exprimer avec une violence extrême l'hostilité d'une partie significative du Moyen-Orient à son égard, c'était aux rédacteurs des manuels d'éthique onusienne de déterminer l'ampleur des moyens qu'il pouvait mobiliser pour se défendre. Seule la « communauté internationale » serait désormais dépositaire de la violence légitime, symptôme s'il en est de la confusion de la politique étrangère et de la politique intérieure, la politique mondiale ne devant plus permettre la mise en scène de la première dans la pluralité de ses expressions mais la conversion des rapports internationaux à la seconde. Désormais, la guerre serait une stricte question policière, ou comme on dit, de maintien de la paix. Seules les autorités mandatées par la communauté internationale pourraient désormais faire usage de la violence, sans quoi, elle serait taxée d'illégitimité. Ce que l'on n'a pas pardonné à l'Amérique comme à Israël, c'est justement d'affirmer le primat de la souveraineté nationale sur les diktats de la

communauté internationale – autrement dit, d'affirmer la prépondérance de l'État-nation sur le progressisme transnational et les différentes instances qui travaillent à sa concrétisation.

L'avenir du conservatisme européen

John O'Sullivan a bien raison de noter que si la faille atlantique recouvre une divergence philosophique entre l'Amérique occidentale et l'Europe post-occidentale, on trouve aussi en Europe un camp conservateur qui pour l'instant, n'est pas parvenu à s'exprimer politiquement. Le problème du conservatisme européen n'est pas celui de sa disponibilité sociologique mais bien de sa mise en forme politique. Le conservatisme européen tarde à se reconstituer à travers le champ de bataille ouvert par la *cultural war* et demeure écartelé entre une droite officielle idéologiquement neutralisée et la droite populiste qui est parvenue à récupérer le sentiment d'aliénation généré par les *sixties* en dénaturant l'expression. Éric Zemmour le notait fort bien, si l'euroscpticisme est majoritaire sur le plan populaire, et trouve à remporter de vraies victoires référendaires, dans un climat de jacquerie, il n'est jamais parvenu à se constituer jusqu'à présent comme majorité électorale, dans la mesure où l'opposition à l'européisme ne parvient pas à prendre une forme convaincante dans le système des partis⁴¹. On pourrait se contenter d'y voir le symptôme d'une confiscation de la souveraineté parlementaire par les formations politiques établies qui participent ensemble au même consensus supranational. On n'aurait pas tort tant les grands partis, sur toutes les questions qui ont trait à la souveraineté ou à l'identité des nations, convergent vers un consensus progressiste qui neutralise l'euroscpticisme pour n'en faire qu'une pathologie parmi d'autres de la modernisation identitaire de sociétés complexes. L'espace politique qu'a su occuper la droite « populiste » a d'abord été déserté par la droite classique et c'est parce que la classe politique aura laissé à la première le monopole de l'expression du malaise lié aux *sixties* qu'elle aura prospéré en s'installant dans une claire fonction tribunitienne⁴². Mais les quelques pays où la droite populiste n'est pas parvenue à se développer sont justement ceux où la critique de l'européisme ou du multiculturalisme n'a pas été refoulée dans les marges, où elle est parvenue à s'institutionnaliser dans l'espace public en constituant un des pôles légitimes⁴³. Il faudra probablement que les conservateurs européens aillent au-delà d'un certain antiaméricanisme auquel ils ne sont pas étrangers pour voir si au-delà de l'Atlantique, un discours, une pratique politique ne pourrait pas les inspirer dans leur militantisme pour assurer la préservation de leur souveraineté nationale. Il se pourrait alors que se substitue à la faille atlantique une nouvelle manière de poser la question de la gauche et de la droite.

notes

1. Marcel Gauchet, *La Condition politique*, Gallimard, 2005, p. 393.
2. Robert Kagan, *La Puissance et la faiblesse*, Plon, 2003.
3. Barack Obama, *Discours de Berlin*, 24 juillet 2008. Dans ses deux livres à la fois autobiographiques et politiques. Obama s'est aussi donné les traits d'un citoyen du monde. On consultera sur cette question Barack Obama, *Les Rêves de mon père*, Les Presses de la cité, 2008. Barack Obama, *L'Audace d'espérer*, Presses de la cité, 2006.
4. Avec son élection, les propositions de transformation de la politique étrangère américaine à partir du modèle d'une gouvernance mondialisée se sont multipliées. Une des plus discutées, *A plan for Action*, qui émanait du Brookling Institute, soutenait explicitement que le premier test du nouveau président serait celui d'une réconciliation avec la communauté internationale, l'Amérique devant marquer la rupture avec le souverainisme conservateur de l'administration Bush. Brookling Institute, *A Plan for Action, Managing Global Security*, septembre 2008. La notion de souverainisme pour qualifier les milieux conservateurs hostiles envers le transnationalisme contemporain est d'abord apparue sous la plume de Peter J. Spiro, « The New Sovereignists », *Foreign Affairs*, Novembre-décembre 2000, volume 79, no.6, p. 9-15.
5. Jeremy Rabkin, « Continental Drift », *Claremount Review of Books*, automne 2005, vol.5, n.4.
6. Edgar Morin, *Penser l'Europe*, Gallimard, 1990, p. 260
7. Geneviève Nootens. *Désenclaver la démocratie. Des Huguenots à la paix des Braves*, Montréal, Québec Amérique, 2004
8. Alain Finkielkraut, *L'Ingratitude*, Québec-Amérique, 1999.
9. Ulrich Beck, Edgar Grande, *Pour un empire européen*, Flammarion, 2004, p. 21
10. Jeremy Rifkin, *Le Rêve européen*, Fayard, 2005.
11. Pierre Manent, *La Raison des nations*, Gallimard, 2006,
12. Jeremy A. Rabkin, *Law Without Nations?*, Princeton University Press, 2005, p. 130-192.
13. Associated Press, « L'Espagne pourrait poursuivre des hauts responsables de l'ère Bush », *La Presse*, 30 mars 2009.
14. Douglas Feith, « Spain Has No Right to Try U.S. Officials », *The Wall Street Journal*, 3 avril 2009.
15. John Laughland, *Le Tribunal pénal international*, François-Xavier de Guibert, 2003, p. 53
16. Chantal Delsol, *La grande méprise*, La table ronde, 2004.
17. Marc Crapez, « Les élites et le droit européen », *Commentaire*, n.11, hiver 2005-2006, p. 827.
18. Christopher Lasch, *La Révolte des élites*, Climats, 2003, Samuel Huntington, *Who are we?*, Simon & Schuster, 2004.
19. Dominique Reynié, *Le Vertige social-nationaliste*, La Table ronde, 2005.
20. Pascal Perrineau, « Europhobie » et « Euroscepticisme », dans Yves Bertoncini et al., *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, 2008, p. 172-173

21. Christopher Flood, « Euroscepticism in the Ideology of the British Right » in Noel Parker et Bill Armstrong, *Margins in European Integration*, St. Martin Press, 2000, p. 178-202. La question a aussi été abordée par Jeremy Black, « Euroscepticism : Pathology of Reason », in *Orbis*, Été 2008,
22. Rodney Leach, « The people vs. the E. U », *The New Criterion*, vol.24, septembre 2005, p. 24.
23. Dominique Reynié, « Référendums sur le traité constitutionnel », dans Yves Bertoncini et al., *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Armand Colin, 2008, p. 366
24. Jürgen Habermas, *Sur l'Europe*, Bayard, 2006. Cette thèse est formulée explicitement dans la postface de Christian Bouchindhomme.
25. James Kurth, « The Real Clash », *The National Interest*, automne 1994.
26. Il ne faudrait pas réduire cette mouvance conservatrice à son expression actuelle, associée au mouvement Tea Party.
27. Irving Kristol, *Neoconservatism : the autobiography of an idea*, Ivan R. Dee, p. 373-388
28. John Bolton, *Surrender is Not an Option*, Thresold Editions, 2007.
29. John Bolton, « The Creation, Fall, Rise and Fall of the United Nations », in Ted Galen Carpenter, *Delusions of Grandeur : the United Nations and Global Intervention*, Cato Institute, 1997, p. 45-59.
30. John Bolton, *Surrender is Not an Option*, Thresold Editions, 2007, p. 446
31. John Bolton, *Surrender is Not an Option*, Thresold Editions, 2007, p. 441-442
32. Débat entre Louis Schweitzer et George Pau-Langevin, « Les discriminations en France », *Le Nouvel observateur*, 26 mars- 1^{er} avril 2009, p. 16-17.
33. John O'Sullivan, « In Defense of Nationalism », *The National Interest*, no. 78, hiver 2004-2005, p. 33-40
35. On consultera tout à la fois John Fonte, « Liberal Democracy vs. Transnational Progressivism : The Ideological War Within the West », *Orbis*, Summer 2002, p. 449-467 ; John O'Sullivan, *Conservatism, Democracy and National Identity*, Center for Policy Studies, 1999 ; Robert Bork, *A Time to Speak*, ISI Books, 2008, p. 285-303, 548-559 ; Marc F. Plattner, *Democracy Without Borders?* Rowman & Littlefield Publishers, 2008 ; Kenneth Minogue, *The Fate of Britain's National Interest*, The Bruges Group, 2004.
36. Robert Conquest, *Le féroce vingtième siècle*, Éditions des Syrtes, 2001, p. 267. Il faut bien voir que les instances communautaires ne peuvent se développer qu'à travers l'extension de leur bureaucratie à toutes les sphères de l'existence, pour entreprendre leur reprogrammation, leur recodification dans une perspective conforme aux intérêts de l'Europe de Bruxelles. Une telle colonisation bureaucratique de l'existence sociale avait tout pour alerter les conservateurs américains qui en avaient toujours fait le symptôme d'une régression des libertés et d'une dévitalisation culturelle.
37. Pierre Manent, *La Raison des nations*, Gallimard, 2006.
38. Louis Pauwels, « Les Européistes contre les Européens », *Le Figaro-Magazine*, 12 septembre 1992, p. 33.
39. John Fonte, « Liberal Democracy vs. Transnational Progressivism : The Ideological War Within the West », *Orbis*, Été 2002, p. 449-467 et John Fonte, *Global Governance vs. the Liberal Democratic*

Nation-State : What is the Best Regime?, Commissioned Essay présenté au séminaire Bradley 2008, disponible sur la page personnelle de John Fonte sur le site du Hudson Institute.

40. Cette manière de poser la question ne préjuge pas, toutefois, du bon usage de la souveraineté par ceux qui en sont légitimement dépositaires. Dans le cas de l'Irak, on peut croire sans trop de risque de se tromper qu'il ne s'agissait pas d'un usage judicieux et approprié de la souveraineté.

41. Éric Zemmour, « Sarkozy pris au piège de l'action », *Le Spectacle du monde*, juillet-août 2008, n, 547, p. 15

42. Peter Davies, « Introduction », dans Peter Davies et Paul Jackson, *The Far Right : an Encyclopedia*, 2008, Greenwood World Publishing, P. 28

43. John O'Sullivan, « The Conservatism of the Future », *The New Criterion*, January 2008.